

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DFPE 46 Subvention (449.002 euros) et convention d'équipement avec l'association FRANCE HORIZON (93410 Vaujours) pour sa structure multi accueil (14e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association FRANCE HORIZON ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

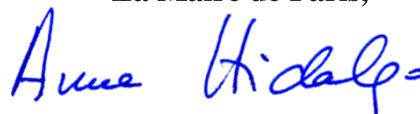
Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « FRANCE HORIZON » ayant son siège social 3, route de Courtry (93410 Vaujours), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 449.002 euros est allouée à l'association «FRANCE HORIZON» (n° SIMPA 185613) pour l'aménagement d'une structure multi accueil de petite enfance située 56, avenue Jean Moulin à Paris 14e.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO